



SHERBROOKE  
**Citoyen**

## PROGRAMME POLITIQUE 2021

### 1. GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE



#### 1.1. Transparence, participation citoyenne et services à la population

- 1.1.1. Sherbrooke Citoyen révisera la **Politique de consultation citoyenne** afin, notamment, de protéger le droit référendaire des citoyennes et citoyens en matière d'urbanisme, de consulter la population sur les enjeux budgétaires, d'accorder le droit d'initiative référendaire sur des questions municipales et d'optimiser l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de consultation.
- 1.1.2. Sherbrooke Citoyen créera un **Secrétariat à la participation citoyenne** indépendant afin, notamment, de mettre en œuvre la nouvelle politique de consultation citoyenne, de dépolitiser les pratiques consultatives, d'informer la population et de gérer les processus de nomination aux instances municipales.
- 1.1.3. Sherbrooke Citoyen encadrera officiellement les pratiques des **séances plénières publiques et à huis clos** du conseil municipal et des instances municipales en précisant notamment les critères pouvant justifier le

traitement d'un sujet à huis clos plutôt qu'en public et en publiant, dans des délais raisonnables, les ordres du jour et procès-verbaux de ces séances.

- 1.1.4. Sherbrooke Citoyen optimisera le **site Web** de la Ville pour en faciliter l'usage par les citoyennes et citoyens, améliorera l'archivage en ligne pour faciliter la recherche de documents et renforcera son approche de données ouvertes et de cartes interactives.

## 1.2. Finances publiques

- 1.2.1. Sherbrooke Citoyen assainira les **finances municipales**, notamment en révisant les règles de répartition des coûts entre la Ville et les promoteurs lors de travaux publics et en **diversifiant les sources de revenus** de la municipalité. Ces nouvelles sources de revenus prendront la forme de redevances de développement pour les promoteurs, afin de mieux financer les services à la collectivité, et de modifications à la tarification, pour encourager les comportements qui sont bénéfiques pour l'environnement et les finances publiques et pour décourager ceux qui sont nuisibles.
- 1.2.2. Sherbrooke Citoyen adoptera une approche prudente dans le développement et la gestion de projets d'infrastructures afin, notamment, de contrôler **l'endettement** et de prioriser **l'entretien des actifs**.
- 1.2.3. Sherbrooke Citoyen instaurera une gestion proactive à long terme des **terrains municipaux** afin, notamment, d'assurer le contrôle du développement de son territoire et d'atteindre les objectifs de protection des milieux naturels.

## 1.3. Le conseil municipal, les conseils d'arrondissement et les instances municipales

- 1.3.1. Sherbrooke Citoyen reverra l'ensemble de la **gouvernance politique** de la Ville de Sherbrooke afin, notamment, de diminuer le nombre d'instances politiques, de clarifier le cheminement politique des dossiers, de renforcer le rôle politique des commissions, de circonscrire le pouvoir du comité exécutif, de faciliter la conciliation travail-famille et de s'assurer que la rémunération des élu.e.s est proportionnelle à leur charge de travail respective.
- 1.3.2. Sherbrooke Citoyen renforcera le rôle et le **pouvoir des arrondissements** en tant qu'instances responsables des services de proximité, notamment quant à leur rôle en aménagement du territoire, en développement des communautés, en animation et en sécurité. Sherbrooke Citoyen instaurera des démarches participatives et des **budgets participatifs** pour s'assurer que

les investissements municipaux répondent aux besoins de la communauté et pour favoriser la participation citoyenne. Sherbrooke Citoyen assurera la **webdiffusion** intégrale des séances des conseils d'arrondissements et des séances plénières publiques des arrondissements.

- 1.3.3. Sherbrooke Citoyen mettra en œuvre une stratégie de **changement de la culture organisationnelle** afin, notamment, de mettre à contribution l'ensemble des employé.e.s dans la définition d'objectifs communs, d'améliorer la qualité du service à la clientèle, de favoriser un environnement de travail sain et stimulant, de favoriser la conciliation travail-famille, d'intensifier le télétravail, d'assurer l'imputabilité, d'améliorer la rétention et l'attraction des talents afin que la Ville de Sherbrooke devienne un employeur modèle à Sherbrooke et au Québec.
- 1.3.4. Sherbrooke Citoyen transformera les instances consultatives existantes dédiées aux enjeux touchant les jeunes, les étudiants et étudiantes, les personnes âgées, les femmes, les personnes issues de la communauté LGBTQ+, les personnes en situation de handicap et les communautés culturelles en **conseils citoyens** indépendants et disposant de ressources financières afin de renforcer leur possibilité d'émettre des avis sur les services municipaux.
- 1.3.5. En partenariat avec les institutions d'enseignement sur son territoire, Sherbrooke Citoyen veillera à la création d'un **observatoire** urbain afin de documenter la situation sherbrookoise, de favoriser l'élaboration de politiques publiques efficaces, de contribuer à former la relève et de fournir des avis d'experts et d'expertes aux instances municipales à Sherbrooke et ailleurs.
- 1.3.6. Sherbrooke Citoyen s'assurera que Sherbrooke assume pleinement son rôle de capitale régionale et défendra ardemment les intérêts de la municipalité auprès des paliers de gouvernement supérieurs, notamment en réclamant le paiement intégral des services municipaux rendus aux instances gouvernementales du territoire, en militant pour l'instauration de meilleures pratiques démocratiques dans les municipalités, en veillant à l'élimination des iniquités entre les municipalités, en menant une veille stratégique des enjeux auxquels sont confrontées les autres municipalités, en favorisant les stratégies d'achat permettant d'avoir un meilleur pouvoir de négociation, en réclamant que les paliers de gouvernement supérieurs financent leur juste part des infrastructures et des services dans les champs de compétence partagés. "

## 2. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



### 2.1 Qualité de l'environnement

- 2.1.1. Sherbrooke Citoyen augmentera la cible de **protection des milieux naturels** de son territoire de 12% à 17% et développera un plan d'action pour atteindre cette cible rapidement, ce qui inclura notamment des achats immobiliers, la protection de milieux naturels à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre urbain, la restauration de milieux naturels et une nouvelle réglementation.
- 2.1.2. Sherbrooke Citoyen dotera la Ville de Sherbrooke d'un plan crédible et ambitieux de **lutte aux changements climatiques**, élaboré en collaboration avec les partenaires publics, associatifs, citoyens, privés et académiques afin d'atteindre les cibles de réduction de gaz à effet de serre prévues à la *Déclaration sur l'urgence climatique* entérinée par le conseil municipal.
- 2.1.3. Sherbrooke Citoyen adoptera une politique d'investissement pour améliorer la **qualité des lacs, rivières et ruisseaux** sur son territoire. Ce plan inclura notamment une stratégie de diminution des déversements d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau, de réduction de l'imperméabilisation des sols, de diminution de l'utilisation de pesticides et d'amélioration des bandes riveraines.
- 2.1.4. Sherbrooke Citoyen adoptera une **politique de l'arbre** et du couvert forestier qui inclura une protection des arbres et des forêts matures, augmentera la canopée, limitera le déboisement pour de nouveaux développements immobiliers et instaurera un système de compensation lors de la coupe d'arbres. La Politique prévoira un verdissement systématique lors de travaux publics, une stratégie de réduction des îlots de chaleur et la

protection des bandes tampons, en plus de favoriser une grande présence de végétation dans tous les espaces publics.

2.1.5. Sherbrooke Citoyen municipalisera la collecte de toutes les **matières résiduelles des industries, commerces et institutions** de son territoire. L'élaboration de son nouveau Plan de gestion des matières résiduelles inclura notamment la collecte de compost systématique dans les **immeubles à logements**, la facilitation de la collecte du verre, la facilitation de l'utilisation des écocentres par les gens n'ayant pas accès à une voiture, la révision de la collecte des encombrants et la mise en place d'une stratégie de réduction des articles à usage unique.

2.1.6. Sherbrooke Citoyen mettra tout en œuvre pour **réduire les quantités de matières vouées à l'enfouissement**, notamment en instaurant un nouveau système intégré alliant les écocentres et les organismes de réemploi et en élaborant une stratégie de réduction du gaspillage alimentaire.

## 2.2. Aménagement du territoire et mobilité durable

2.2.1. Sherbrooke Citoyen procédera à une **révision des règlements d'urbanisme** et du schéma d'aménagement afin de proposer une vision axée sur la qualité de vie à long terme et la création de milieux de vie complets qui répondent aux besoins de tous les groupes de la population. Cette vision agile et innovante en aménagement du territoire inclura notamment une révision des normes liées au **stationnement**, des mesures pour favoriser la **densification** tout en valorisant le paysage urbain, pour favoriser la **mixité** des usages et des clientèles et pour prévenir les **nuisances** comme le bruit et les odeurs.

2.2.2. Sherbrooke Citoyen révisera la **politique tarifaire de la Société de transport de Sherbrooke** afin d'augmenter l'achalandage, de renforcer et d'étendre les ententes de laissez-passer universels avec la clientèle et les employé.e.s des institutions et entreprises du territoire et d'assurer l'accessibilité au transport en commun pour les personnes à faible revenu.

2.2.3. Sherbrooke Citoyen élaborera une liste d'actions à mettre en œuvre, tirées du Plan de **mobilité durable** et du Plan directeur du **transport actif**, avec un budget et un échéancier réaliste et ambitieux permettant de réduire la dépendance à la voiture des Sherbrookoises et Sherbrookoises. Ces actions incluront notamment le développement d'un réseau structurant de **transport en commun**, l'ajout de **trottoirs** et traverses piétonnes, des normes d'aménagement du territoire favorisant la mobilité durable, la mise en place d'un programme de subventions à l'achat aux **vélos électriques** et d'un système de location en libre-service, ainsi que le déploiement d'un **réseau**

**cyclable utilitaire** interconnecté tenant compte de la topographie et de la configuration du territoire et présent sur toutes les grandes artères.

### 3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



#### 3.1. Un développement économique durable

- 3.1.1. Sherbrooke Citoyen révisera tous les **programmes incitatifs aux entreprises**, la politique de vente des terrains industriels et la stratégie de fonds d'investissement afin de les rendre cohérents avec la vision et la stratégie de développement économique. Cette révision inclura notamment des incitatifs pour les commerces de proximité, une stratégie ciblée pour les industries innovantes et celles œuvrant dans le domaine des technologies vertes, ainsi qu'un soutien accru à l'entrepreneuriat collectif et à la transformation numérique des entreprises.
- 3.1.2. Sherbrooke Citoyen révisera les **programmes incitatifs pour les travaux de construction et de rénovation** dans le but de mettre à niveau le parc de logements locatifs, de développer le parc de logements coopératifs, d'encourager l'entretien des bâtiments patrimoniaux, de favoriser la qualité architecturale et d'améliorer l'accessibilité universelle et l'efficacité énergétique.
- 3.1.3. Sherbrooke Citoyen positionnera Sherbrooke comme leader en **économie circulaire**, notamment en misant sur **Hydro-Sherbrooke** comme vecteur de développement économique pour favoriser des stratégies de valorisation des gisements énergétiques du territoire, comme des boucles de chaleur, des districts énergétiques et des symbioses industrielles. Grâce à des partenariats solides, comme avec les institutions d'enseignement supérieur, les **centres de tri** seront désormais considérés comme des acteurs incontournables de la

stratégie de développement économique, puisqu'ils constituent des gisements de matières premières pour des entreprises locales existantes ou à créer.

- 3.1.4. Sherbrooke Citoyen dotera la Ville d'une **politique d'investissement** transparente adaptée à chacun des fonds sous sa responsabilité afin de favoriser l'investissement responsable et l'intégration systématique des critères ESG (environnement, société et gouvernance) dans ses processus de placement.
- 3.1.5. Sherbrooke Citoyen soutiendra les initiatives d'**économie de partage** et d'économie collaborative dans la communauté, favorisera le développement de l'autopartage et du covoiturage sur l'ensemble de son territoire et élargira la gamme de produits offerts en location dans les bibliothèques municipales.
- 3.1.6. Sherbrooke Citoyen effectuera des démarches pour faciliter le **transport durable** et efficace de passagères et passagers entre les autres régions du Québec et la ville de Sherbrooke, plus particulièrement **entre Montréal et Sherbrooke**, afin d'encourager le tourisme et la mobilité de la main-d'œuvre. Conséquemment, Sherbrooke Citoyen cessera toute subvention aux vols commerciaux à l'aéroport de Sherbrooke.
- 3.1.7. Sherbrooke Citoyen dotera la Ville d'une stratégie de **résilience** et de **gestion des risques** permettant notamment de maintenir les services essentiels face à des chocs dus aux perturbations climatiques, énergétiques, sanitaires ou sociales.

## 3.2. Tourisme et achat local

- 3.2.1. Sherbrooke Citoyen procédera au **regroupement de Destination Sherbrooke** avec les autres organismes de développement économique afin de favoriser la collaboration dans l'objectif de développer l'attractivité des talents, des entreprises et des touristes en misant sur ce qui distingue particulièrement Sherbrooke et les Cantons-de-l'Est, notamment la proximité avec la nature, la richesse de l'agrotourisme, le potentiel du cyclotourisme, la richesse du patrimoine et du dynamisme culturel, la qualité de vie et la présence d'institutions d'enseignement supérieur de calibre international.
- 3.2.2. Sherbrooke Citoyen dotera la Ville de Sherbrooke d'une **politique d'achat local** et encouragera les entreprises, les groupes et les institutions de son territoire à en adopter une. Les organismes de développement économique soutiendront davantage les entreprises de propriété locale que les autres et auront pour mission de stimuler l'achat local.

3.2.3. Sherbrooke Citoyen élaborera un plan d'investissement pour le financement du Plan de développement de la **zone agricole**, en priorisant notamment la mise en place d'une politique d'utilisation du bois, l'embauche d'une ressource dédiée à l'agriculture, à la foresterie et à l'agroalimentaire, l'intégration dans les missions des organismes de développement économique des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire, le développement de marchés publics et la mise en valeur les produits régionaux.

3.2.4. Sherbrooke Citoyen misera sur le **centre-ville** comme plaque tournante des secteurs économique, culturel, communautaire et touristique. Les travaux d'aménagement viseront notamment à mettre en valeur les berges des rivières, à former un tout cohérent reliant le lac des Nations à la rue Bowen, à favoriser la mobilité durable et la promenade, à assurer la présence de logements abordables de qualité, à accroître la présence de végétation et à requalifier les terrains vacants et les immeubles inoccupés. La Ville travaillera en collaboration avec les résidents et résidentes à la mise en œuvre de la vision du Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville et tiendra compte de l'avis de l'ensemble de la population en amont et à chacune des étapes des grands projets de développement.

### 3.3. Agriculture

3.3.1. Sherbrooke Citoyen élaborera un plan d'investissement pour le financement du Plan de développement de la **zone agricole**, en priorisant notamment la mise en place d'une politique d'utilisation du bois, l'embauche d'une ressource dédiée à l'agriculture, à la foresterie et à l'agroalimentaire, l'intégration dans les missions des organismes de développement économique des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire, le développement de marchés publics et la mise en valeur des produits régionaux.

3.3.2. Sherbrooke Citoyen réduira les contraintes à l'implantation d'infrastructures de production agricole et de services de circuits courts, notamment les kiosques de vente à la ferme, les kiosques libre-service à la ferme, la construction de serres de production végétale et le développement de circuits de visite agrotouristique. Sherbrooke Citoyen mettra également en place des mesures favorisant une accessibilité des terres agricoles aux citoyens et citoyennes.



## 4. QUALITÉ DE VIE



### 4.1. Culture, sport et loisirs

- 4.1.1. Sherbrooke Citoyen s'assurera d'un **soutien aux acteurs et actrices du milieu culturel** par l'intégration dans les missions des organismes de développement économique des secteurs culturel, artistique et artisanal, par la mise sur pied d'un programme de bourses aux artistes, par la création d'ateliers d'artistes, notamment dans les lieux inoccupés, par la simplification du processus administratif pour les artistes de rue et l'établissement d'espaces de performance libres, gratuits et accessibles partout sur le territoire et par la réservation d'un pourcentage des budgets de construction de nouveaux bâtiments municipaux pour les œuvres d'art publiques .
- 4.1.2. Sherbrooke Citoyen établira un financement accru pour les **bibliothèques** sherbrookoises afin de rejoindre la moyenne des grandes villes et assurera la présence de bibliothèques de façon équitable sur l'ensemble du territoire.
- 4.1.3. Sherbrooke Citoyen s'assurera de la mise en œuvre de la Politique du **patrimoine culturel**, en priorisant certaines actions, notamment en misant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier comme vecteur d'attraction touristique, en enrichissant et faisant connaître la collection d'œuvres d'art de la Ville et en améliorant les connaissances sur le patrimoine immatériel qui caractérise la collectivité sherbrookoise.
- 4.1.4. Sherbrooke Citoyen s'assurera que la nouvelle politique du sport et de l'activité physique soit accompagnée d'un échéancier et d'un budget afin d'encourager les **saines habitudes de vie** chez tous les citoyens et citoyennes. Le développement des infrastructures sportives doit se faire équitablement pour tous les usagers et usagères et doit encourager la pratique libre.

- 4.1.5. Sherbrooke Citoyen mettra sur pied un service de **réservation en ligne** pour faciliter la location de kiosques dans les parcs, de salles et de plateaux sportifs.
- 4.1.6. Sherbrooke Citoyen permettra la **consommation d'alcool** sous certaines conditions dans les parcs et certains espaces publics et augmentera le nombre de **points d'accès à l'eau potable** afin d'encourager la plus grande utilisation possible de ces lieux par la population et de faciliter les rassemblements pour les gens n'ayant pas accès à une cour privée.
- 4.1.7. Sherbrooke Citoyen adoptera une **politique officielle de commémoration et de reconnaissance** qui se penchera notamment sur la toponymie, la mise en berne des drapeaux, les cérémonies dans le hall d'honneur et l'illumination de l'hôtel de ville, les anniversaires d'événements ou d'organismes, les fêtes et journées internationales afin d'assurer une meilleure objectivité dans le traitement des demandes et d'offrir une plus grande place aux réalisations des personnes issues de groupes minorisés. Une stratégie sera notamment mise en place pour accorder une plus grande place aux femmes dans la toponymie en s'assurant de la parité dans les nouveaux toponymes.
- 4.1.8. **Développement des communautés**
- 4.1.9. Sherbrooke Citoyen rédigera une **politique d'habitation** qui inclura notamment une stratégie pour augmenter le nombre de logements sociaux et abordables pour les personnes seules, les familles, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, et ce, de façon équitable sur l'ensemble du territoire. La politique verra également à mettre de l'avant des projets innovants en matière d'architecture pour la revitalisation de certains secteurs.
- 4.1.10. Sherbrooke Citoyen facilitera la mise en place de **conseils de quartiers** là où il n'y a pas de table de quartier ou de comité citoyen pour représenter les résidentes et les résidents auprès de la Ville, favorisera la concertation territoriale avec les écoles et les organismes, soutiendra les comités de surveillance de quartier afin d'assurer leur vitalité et renforcera la mission des centres culturels d'arrondissement en médiation culturelle, tout cela dans le but de favoriser le développement des communautés.
- 4.1.11. Sherbrooke Citoyen élaborera des plans d'aménagement pour les **parcs**, en collaboration avec les utilisateurs et utilisatrices, afin de guider la Ville et les arrondissements dans les investissements à effectuer annuellement et afin que ces lieux communautaires répondent mieux aux besoins du milieu et

étudiera la possibilité de créer de nouveaux parcs et places publiques sur les parcelles sous-utilisées du territoire.

- 4.1.12. Sherbrooke Citoyen soutiendra les projets de **jardins collectifs et communautaires** et les autres initiatives d'agriculture urbaine afin de favoriser le développement des communautés, et ce, en collaboration avec les organismes du milieu. Sherbrooke Citoyen s'assurera également d'intégrer plus de plantes comestibles dans les platebandes de la Ville, plantera plus d'arbres et d'arbustes fruitiers et installera de la signalétique pédagogique pour sensibiliser la population.
- 4.1.13. Sherbrooke Citoyen unira ses plans d'action en développement social et communautaire pour former un **plan d'action intégré des politiques sociales**, qui mettra l'accent sur le développement des communautés et inclura notamment des actions pour les familles, pour les personnes immigrantes et les minorités, pour la communauté LGBTQ+, pour la jeunesse, pour les personnes âgées, pour les personnes en situation de handicap et pour les femmes. Sherbrooke Citoyen mettra l'accent sur une approche organisationnelle inclusive afin de s'assurer que ses services répondent à l'ensemble de la population dans toute sa diversité et que les espaces publics de son territoire soient universellement accessibles. Sherbrooke Citoyen veillera à ce que l'offre de services de la Ville de Sherbrooke tienne compte de la problématique d'exclusion sociale et de la pauvreté.
- 4.1.14. Sherbrooke Citoyen lancera une démarche de **lutte au racisme** systémique afin d'en arriver à des recommandations pour la prévention du profilage racial, pour que la fonction publique municipale soit diversifiée et représentative de tous les groupes de la population et pour assurer la sensibilisation et la formation du personnel municipal face aux enjeux de **discrimination**.
- 4.1.15. Sherbrooke Citoyen adoptera une politique pour supporter les personnes **autochtones** dans les démarches de réconciliation nationale, réduire le racisme et la discrimination dont elles sont victimes et souligner l'apport historique de leurs nations à la culture québécoise et sherbrookoise.
- 4.1.16. Sherbrooke Citoyen améliorera la collaboration et le partenariat avec le milieu communautaire et de l'économie sociale, notamment en s'assurant que tout **programme de soutien** offert aux entreprises est également accessible aux organismes communautaires, comme les subventions aux rénovations, l'accès à des services professionnels, la mutualisation de biens et services et les stratégies d'attraction et de rétention de main-d'œuvre.

4.1.17. Sherbrooke Citoyen adoptera une politique de **sécurité routière** qui inclura notamment des projets de rues partagées, l'abaissement de la limite de vitesse dans les quartiers résidentiels et aux abords des parcs et centres de la petite enfance, un soutien aux regroupements citoyens qui souhaitent agir pour la sécurité routière, l'utilisation optionnelle des aménagements piétons et cyclables lorsque fait de manière sécuritaire, des campagnes de sensibilisation, une stratégie de sécurisation pour les enfants qui jouent dans la rue, des aménagements pour apaiser la circulation dans les rues qui répondent à certains critères prédéfinis, comme des avancées de trottoirs, des dos d'âne et du marquage au sol.